

TABLEAU RECAPITULATIF DES COMMISSIONS

Procédures	Dates Commissions	Echelon territorial	Présidents de la/des commissions	Application spécifique de gestion	Constitution d'un dossier - responsable	Modalités de transmission du dossier	Références BA spécial Précisions complémentaires
Affectation en ULIS lycée	Marseille : 16 mai ASH Est : 17 mai ASH Ouest : 18 mai Dept : lundi 7 juin	Une commission par circonscription ASH + Commission départementale de régulation	IEN-IO - IEN-ASH	Non	Sous la responsabilité de l'établissement d'origine et de l'ERSH	Dossiers transmis par les coordonnateurs ULIS et ERSHE aux IEN-ASH	Fiche 2
Admission en Internat d'excellence	Mardi 24 mai	Départemental	DAASEN et IEN-IO	Non	Sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine	Dépôt des dossiers PNE IEN-IO	Circulaire DRAIO 22-923-99 du 28/03/2022
Affectation en 3 ^{ème} Prépa Métiers	Du 30 mai au 3 juin	Commission dans chaque EPLE d'accueil	Chef d'EPLE d'accueil	OUI	Sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine	Transmission du dossier par les EPLE d'origine : dépôt sur la PNE EPLE d'accueil	Fiche 1
Orientation Active Accompagnée - OZA	Mardi 8 juin	Commission départementale de régulation des avis SEGPA	IEN-IO	Non	Sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine	Transmission des avis avant le vendredi 3 juin par fichier Excel. Pas de transmission de dossiers (sauf demande des IEN-IO)	Fiche 3
Persévérence scolaire (Passerelles - UPE2A - MLDs)	Mercredi 9 juin	Commission départementale de régulation des avis EPLE	IEN-IO	Non	Sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine	Transmission du dossier avant le vendredi 3 juin par les EPLE d'origine : dépôt sur la PNE IEN-IO	Fiche 4 & 5
Médico-sociale lycées	Lundi 13 juin à 13h30	Départemental	Médecin CT 13 IEN-IO	Non	Sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine	A la DSDEN Service du médecin CT 13 AS CT 13	Fiche 6
Appel et recours	Appel post 2 ^{ème} GT : 14 juin Appel post 3 ^{ème} GT : 17 juin Recours redoublément : 1 ^{ère} GT : 22 juin 2 ^{ème} GT : 25 juin - 4 ^{ème} GT : 23 juin	Appel : réseaux ou inter réseaux Recours redoublément : bi départemental	Chef EPLE par délégation du DASEN	Non	Sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine	A l'établissement siège de la commission	Fiche 7 & 8
Entrées/sorties Val Prévert	Mardi 21 juin de 10h à 12h	Sainte Victoire	DAASEN et IEN-IO	Non			Note du DASEN en juin
Affectation en 1 ^{ère} GT et T - dérogations	Commissions territoriales Vendredi 24 juin	Marseille- Hors Marseille	DAASEN IEN-IO	Non		Dossiers transmis aux EPLE d'accueil demandés en dérogation : avant le 15 juin	Fiche 9
Affectation en 2 ^{ème} GT - 1 ^{ère} Techno - 2 ^{ème} Pro - 1 ^{ère} Pro	Mardi 29 juin matin	Départemental	DASEN ou son représentant	AFFELNET lycée	DASEN		
Post affectation en 1 ^{ère} et 1 ^{ère} GT	Début juillet suite aux résultats définitifs du bac Selon besoins	Marseille / hors Marseille	DAASEN IEN-IO	Non	Sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine et ou de la famille	EPLE d'accueil et ou DE DSDEN	Fiche 12